Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260423-D202647-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 23 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MASQUELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
BOURHIS	Thomas	x		
CABON	Thomas	x		
COMBOT	Perrine	x		
COMOTTO IBOS	Sandra	x		
GUÉNÉGAN	Chloé	x		
JARNO	Yann	x		
KERLAN	Carole	x		
LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	x		
LE GALL	Agnès	x		
LE HIR	Marie-Thérèse	x		
LE MENN	Jean-Baptiste	x		
MASQUELIER	Philippe	x		
PLANTEC	Laurent	x		
ROPARS-THÉPAUT	Sébastien		x	Pouvoir à Thomas CABON
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : Perrine COMBOT

N°2026/47

MOTION EN FAVEUR DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2026/2030

Classification : Autres domaines de compétences/Vœux et motions

Dans le cadre des négociations en cours de la Convention d'Objectifs et de Gestion entre la CCMSA et les Ministères afin de déterminer les moyens de la MSA pour les 5 années à venir, la Caisse Centrale de la MSA engage une mobilisation des maires, et en particulier des maires ruraux, afin de soutenir activement la MSA dans ses missions de service public et de proximité, au service des assurés agricoles et des habitants des territoires ruraux.

Un courrier à destination du Premier ministre a été rédigé pour porter cette ambition et valoriser le rôle essentiel de la MSA dans l'accompagnement des populations rurales. L'objectif est aujourd'hui de rassembler un nombre significatif de maires signataires.

Le Maire propose la signature du courrier suivant :
« Nous, maires de communes rurales, souhaitons appeler votre attention sur le rôle essentiel joué par la Mutualité sociale agricole (MSA) dans nos territoires, à l'heure où les négociations relatives à sa prochaine convention d'objectifs et de gestion se finalisent.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260423-D202647-DE

Dans des régions menacées par l'éloignement des services publics, la fragilité des équilibres sociaux et le vieillissement de la population, la MSA constitue bien davantage qu'un organisme de protection sociale. Elle est un acteur de proximité, un partenaire du quotidien, et souvent un point d'appui structurant pour l'action publique locale.

Sur le terrain, son intervention se déploie à l'échelle des bassins de vie, en lien étroit avec les communes. Elle contribue à organiser des actions de prévention en santé au plus près des habitants, à accompagner les publics fragiles, les familles, les jeunes, à soutenir les aidants, ou encore à lutter contre l'isolement social. Ces initiatives, souvent menées dans des communes de petite taille, reposent sur une coopération concrète avec les élus locaux, les associations et les professionnels de santé.

La MSA participe également à la vitalité de nos territoires à travers des démarches collectives qui favorisent le lien social et l'innovation locale. Qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation ou d'événements visant à renforcer la cohésion sociale, elle agit avec la volonté de mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs partagés.

La MSA s'inscrit également dans des dynamiques de développement territorial. Elle accompagne des projets portés par les communes ou les intercommunalités, qu'il s'agisse de maintien de services du quotidien, d'attractivité des territoires, de bien vieillir ou d'accompagnement des transitions agricoles. Dans plusieurs situations, elle intervient en appui à des solutions concrètes permettant de préserver des services essentiels dans nos villages tels que les modes d'accueil de la petite enfance, les services péri ou extra scolaires, les lieux d'animation de la vie sociale ou encore les résidences autonomie (MARPA).

Elle joue également un rôle déterminant en matière d'emploi et d'accompagnement des actifs agricoles, en contribuant à l'orientation professionnelle, à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Là encore, son action s'inscrit dans un écosystème territorial associant collectivités, exploitants et acteurs économiques.

La MSA s'avère tout aussi décisive dans l'accompagnement des crises agricoles, dont les effets se répercutent directement sur nos territoires et sur les habitants qui y vivent et y travaillent. Face aux aléas climatiques, aux crises sanitaires ou aux difficultés économiques que traverse le monde agricole, elle se mobilise pour apporter des réponses rapides et adaptées : dispositifs d'aides individuelles, accompagnement social des exploitants en difficulté, actions de prévention du mal-être et soutien psychologique. En lien avec nous et l'ensemble des acteurs du territoire, elle contribue à repérer les situations les plus fragiles et à coordonner les interventions. Cette capacité à agir dans l'urgence, tout en inscrivant son action dans la durée, constitue un appui essentiel pour préserver l'équilibre économique, social et humain de nos territoires ruraux.

Cette capacité d'intervention fait de la MSA un acteur singulier dans le paysage des politiques publiques. Elle incarne une approche intégrée, fondée sur la proximité, la connaissance fine des territoires et la coopération avec les élus locaux, s'appuyant sur son réseau de délégués élus issus du terrain et représentant l'ensemble du monde agricole.

Au-delà de soutenir les initiatives locales, la MSA constitue également un relais des politiques publiques nationales dans nos territoires. Elle contribue concrètement à leur déploiement. Au-delà de sa participation aux dispositifs France Services ou au programme Villages d'avenir, elle intervient de manière déterminante dans l'accès aux soins et la lutte contre les déserts médicaux. Nous retenons que votre premier déplacement fût justement consacré à cette préoccupation. Comment dès lors imaginer ne pas conforter la MSA dans ses missions ?

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260423-D202647-DE

Après avoir fait de la santé mentale la « Grande cause nationale » deux années de suite, il est primordial de consolider les moyens de la MSA qui est également mobilisée sur cet enjeu prioritaire, notamment dans le cadre du plan mal-être agricole ou auprès des jeunes.

Par sa présence de proximité et sa connaissance fine des publics, la MSA permet d'adapter les politiques nationales aux réalités locales et d'en garantir l'effectivité, en lien avec les élus et les acteurs de terrain.

Nous souhaitons, par la présente, réaffirmer avec force notre attachement à ce modèle d'intervention et appeler à des décisions claires pour en garantir la pérennité. Il est aujourd'hui indispensable de conforter les moyens humains et financiers de la MSA, afin de préserver sa présence de proximité et sa capacité d'action au plus près des territoires.

Cela suppose également une reconnaissance pleine et entière de son rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques en milieu rural, notamment en matière de santé, de cohésion sociale et de développement local. À défaut, c'est l'équilibre même de ces territoires qui se trouverait fragilisé.

Dans un contexte de tensions croissantes et d'attentes fortes des habitants, les collectivités ne peuvent être laissées seules. Elles ont besoin de partenaires solides, ancrés et engagés. La MSA est de ceux-là, et doit être soutenue comme telle. Nous vous appelons, en conséquence, à prendre toute la mesure de cet enjeu.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de notre haute considération. »

La motion de soutien est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal. Le courrier présenté sera signé par le maire.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Le Maire
Philippe MASQUELIER

La Secrétaire de séance
Perrine COMBOT

MAIRIE de SAINT-EREGANT (Finistère)